

FAQ Inscription administrative en doctorat

Le présent document a pour but de vous assister dans vos démarches et reprend ci-dessous les questions/réponses les plus fréquentes lors des démarches d'inscription. Pour un accès rapide, cliquez sur la question de votre choix pour visualiser la réponse.

Je ne retrouve pas l'onglet Inscription/Réinscription sur mon ENT :	2
Mon ENT étudiant n'a pas été créé, il a été désactivé ou est expiré, j'ai oublié mon mot de passe :	2
Je ne parviens pas à me connecter :	2
J'ai réussi à me loguer, mais :	2
Je suis en cotutelle cette année et je ne dois pas payer mes droits d'inscription à l'Université de Lille : comment m'inscrire en profil exonérant ?	2
J'ai finalisé ma saisie en ligne, quand et où obtiendrai-je mon certificat de scolarité ?	2
Je souhaite obtenir une exonération des droits d'inscription hors cotutelles : à qui dois-je m'adresser ?	3
Je souhaite me faire rembourser de mes droits.....	3
Comment puis-je payer mes droits d'inscription ?	3
J'ai des questions concernant l'avancée de mon dossier, qui dois-je contacter ?	3
S'il manque des pièces à mon dossier d'inscription, suis-je tout de même inscrit.e, comment savoir si mon dossier est validé ?	3
Jusqu'à quelle date puis-je soutenir sans me réinscrire ?	3
Je suis en césure, dois-je m'inscrire et payer la CVEC ?	3
A combien s'élèvent mes droits d'inscription ?	3
Coordonnées des relais scolarité :	3

Je ne retrouve pas l'onglet Inscription/Réinscription sur mon ENT :

- Il convient de se connecter sur **L'ENT étudiant** (prenom.nom.etu@univ-lille.fr) **et non** sur **L'ENT personnel** (prenom.nom@univ-lille.fr)

Mon ENT étudiant n'a pas été créé, il a été désactivé ou est expiré, j'ai oublié mon mot de passe :

- Se connecter sur le site [SESAME](#) ou...
- Remplir le [formulaire d'assistance en ligne](#)

Je ne parviens pas à me connecter :

- Mon dossier ADUM de l'année en cours a-t-il bien été validé par l'Ecole Doctorale et l'Etablissement ? Il est impératif que l'inscription pédagogique ADUM soit finalisée.
- **Identifiants** : Ai-je les bons identifiants ? Vos identifiants sont votre **INE** et **vosre date de naissance** - si vous n'avez pas d'INE, il vous est possible de vous loguer avec votre numéro **Temporaire ADUM** et **vosre date de naissance**.
- Y a-t-il une erreur de saisie de données dans ma fiche ADUM ?

Il est impératif de vérifier rigoureusement les données saisies dans ADUM, en particulier les données obligatoires : INE, état civil (nom, prénom (attention aux inversions)), date de naissance, année d'obtention du BAC.

Si après vérification de tous ces points le blocage persiste, [une assistance technique](#) est disponible en ligne.

J'ai réussi à me loguer, mais :

- Je ne parviens pas à poursuivre la procédure car un message d'erreur s'affiche : **« aucune formation ne peut être proposée »** : contacter l'école doctorale afin de vérifier les informations enregistrées dans ADUM
- **Mon numéro de CVEC est non reconnu**. Attention, l'état civil du profil de la CVEC doit être rigoureusement identique à la fiche ADUM (ordre des noms prénoms et date de naissance); contacter l'organisme dans lequel l'état civil ne correspond pas exactement à la pièce d'identité pour demande de modification.

Je suis en cotutelle cette année et je ne dois pas payer mes droits d'inscription à l'Université de Lille : comment m'inscrire en profil exonérant ?

- Je dois veiller à cocher les cases concernant la cotutelle et l'exonération, puis je télécharge mes justificatifs sur [PJ web](#).
- **!** dans le cadre d'une cotutelle, l'inscription administrative est obligatoire chaque année dans les deux établissements partenaires.
- **!** l'exonération ne concerne pas le paiement de la CVEC, cette dernière doit être acquittée chaque année.

J'ai finalisé ma saisie en ligne, quand et où obtiendrai-je mon certificat de scolarité ?

Après vérification et validation du dossier par le relais scolarité :

- **vosre carte étudiante et vosre certificat** vont seront envoyés par voie postale à l'adresse indiquée dans vosre saisie en ligne (attention aucun envoi n'est effectué à l'étranger)
- Il est aussi possible de télécharger le certificat d'inscription dans vosre **ENT étudiant**.

Je souhaite obtenir une exonération des droits d'inscription hors cotutelles : à qui dois-je m'adresser ?

- Une exonération totale ou partielle des droits d'inscription peut être accordée par l'Université, pour plus d'information cliquez [ici](#)

Contact pour toute question : Info-exo@univ-lille.fr

Je souhaite me faire rembourser de mes droits

- Les [formulaires](#) sont disponibles en ligne.

Comment puis-je payer mes droits d'inscription ?

- Le paiement s'effectue **en ligne** (possibilité de payer en 3 fois jusqu'au 30/10/2025)
- En cas de difficultés particulières concernant le paiement des droits, se rapprocher du relais scolarité (cf. coordonnées des relais en fin de document).
- Par **virement** : ! les virements internationaux sont soumis à des frais de transaction variables. (se renseigner auprès de votre organisme bancaire au préalable.)
- En **espèces**, se renseigner auprès du relais scolarité.

J'ai des questions concernant l'avancée de mon dossier, qui dois-je contacter ?

C'est le [relais scolarité](#) qui assure la gestion de votre dossier ainsi que l'envoi de votre carte étudiante et certificat d'inscription.

S'il manque des pièces à mon dossier d'inscription, suis-je tout de même inscrit.e, comment savoir si mon dossier est validé ?

Votre inscription administrative est validée uniquement si votre dossier est **complet**.

Dès que votre inscription administrative est validée par le relais scolarité, un certificat d'inscription est disponible en ligne via votre ENT.

Jusqu'à quelle date puis-je soutenir sans me réinscrire ?

Il est possible de soutenir jusqu'à fin décembre sans obligation de se réinscrire, toutefois il convient de tenir compte de la fermeture pédagogique de fin d'année.

Je suis en césure, dois-je m'inscrire et payer la CVEC ?

Tout.e étudiant.e en césure a l'obligation de s'inscrire administrativement (profil Césure) et doit [régler la CVEC](#).

A combien s'élèvent mes droits d'inscription ?

Le montant des droits d'inscription est fixé par arrêté, consulter [le document](#) (rubrique Diplômes nationaux - droits standards) répertoriant les droits d'inscription par formation.

Coordonnées des relais scolarité :

La liste des relais scolarité ainsi que leurs coordonnées sont [disponibles en ligne](#)